

MODE DE VIE



2024-2025

MODE DE VIE ÉCOLE L'ARPEGE

| Principes | Comportements attendus | Raisons |
|--|--|--|
| Je me respecte | Je m'habille selon la température et les exigences de l'école | Pour être à l'aise dans mes mouvements Pour ma sécurité et mon bien-être |
| | J'ai le matériel nécessaire pour réaliser mes tâches | Pour être prêt à travailler Pour être attentif aux apprentissages Pour augmenter ma confiance en moi |
| | Je me mets en action pour apprendre et pour réaliser mes tâches | Pour activer mon cerveau Pour être fier de moi Pour vivre de belles réussites |
| Je respecte les élèves et les adultes | Je m'arrête et j'écoute attentivement l'adulte qui s'adresse à moi | Pour faire preuve de respect envers l'adulte Pour entendre le message parce que l'adulte s'intéresse à moi Pour réagir adéquatement |
| | Je parle poliment pour donner mon opinion ou expliquer une situation | Pour favoriser des échanges harmonieux et le vivre-ensemble Pour mieux comprendre la situation |
| | Je règle les conflits en gardant mon calme et en cherchant des solutions | Pour assurer la sécurité de tous Pour mieux comprendre la situation Pour entretenir de bonnes relations avec les autres |
| | Je parle positivement des autres | Pour que les autres se sentent respectés Pour reconnaître la valeur, les forces et les besoins de chaque personne Pour accueillir la diversité et les différences Pour développer un esprit d'entraide et de solidarité |
| | J'adopte des gestes respectueux en tout temps | Pour créer et maintenir des relations harmonieuses |
| | Je suis en silence dans les déplacements durant les heures de classe | Pour favoriser un bon climat d'apprentissage |

| Principes | Comportements attendus | Raisons |
|---|--|--|
| Je respecte les règles de sécurité | Je me déplace calmement en marchant | Pour que les déplacements soient sécuritaires |
| | Je respecte les règles du jeu | Pour que mes périodes de jeu soient agréables et harmonieuses |
| | J'utilise le matériel et les objets qui m'entourent de façon sécuritaire | Pour que le matériel puisse servir longtemps Pour être en sécurité Pour respecter les autres qui utiliseront le même matériel après moi |
| | Je respecte les règles de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'école | Pour être en sécurité Pour se respecter et respecter les autres |
| Je respecte l'environnement | Je prends soin de mon école, de ma classe, de la cour d'école et du matériel | Pour vivre dans un bel environnement, propre, agréable et durable |
| | Je maintiens la propreté dans mon espace de travail et de casier/crochet | Pour que mon matériel soit plus facilement accessible et durable Pour que mes travaux soient en bon état |
| | Je pose des gestes qui contribuent à protéger l'environnement | Pour participer à l'effort du ComitéÉcolo Pour prendre soin de notre planète |

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

J'ai pris connaissance des comportements attendus du mode de vie. Je suis prêt(e) à m'engager à respecter les comportements attendus dans le but de faire de l'école un lieu où il fait bon vivre.

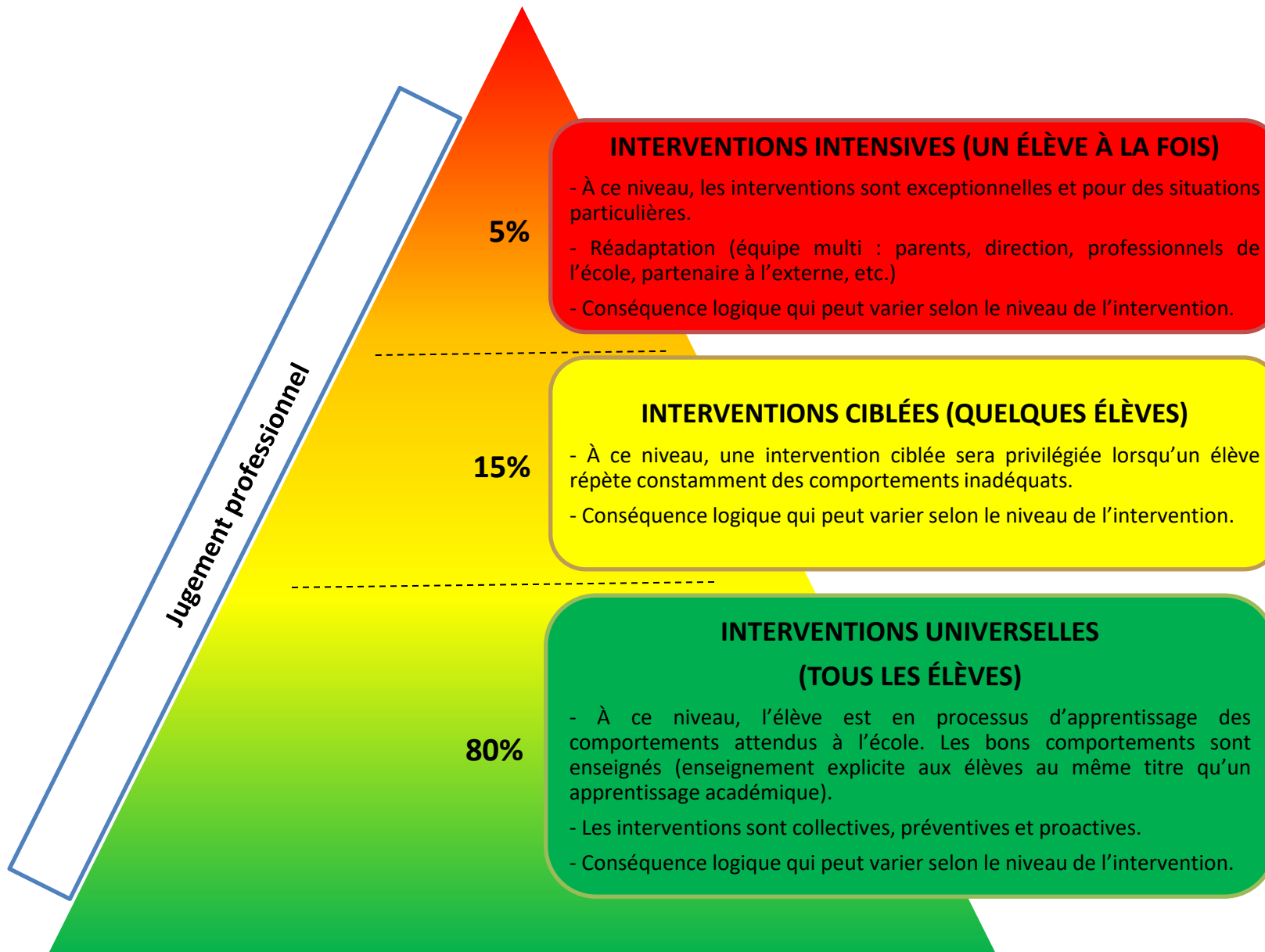
Signature de l'élève : _____

J'ai pris connaissance des comportements attendus du mode de vie. Je suis prêt(e) à supporter l'école et à m'engager pour assurer la réussite scolaire et sociale de mon enfant.

Signature des parents ou tuteur(trice) : _____

ANNEXE 1

MODELE DE LA REPONSE A L'INTERVENTION (RÀI)



PARENTS

La collaboration de tous les acteurs de l'école (membres du personnel, élèves et parents) est **essentielle** à tous les niveaux d'intervention.

Ainsi, nous invitons les parents à soutenir nos interventions. Un retour avec votre enfant est nécessaire en ayant à l'esprit que ce dernier a amorcé une démarche pour modifier son comportement.

ANNEXE 2

LISTE DE COMPORTEMENTS QUI POURRAIENT JUSTIFIER UNE INTERVENTION ET ACTIONS POUVANT ETRE PRISES DANS CE CONTEXTE

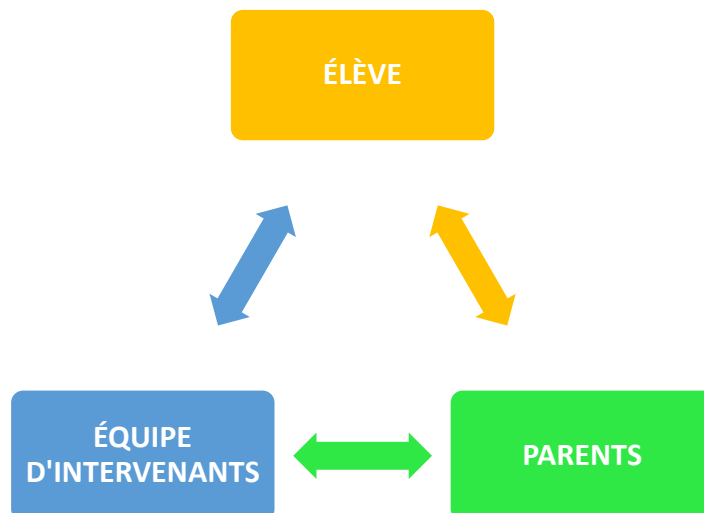
| Liste de comportements | Actions possibles |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Bataille• Toutes formes d'agression verbale ou physique• Impolitesse• Taxage• Vol• Vandalisme• Possession d'objet qui menace la sécurité des autres• Intimidation (référence au plan de lutte) | <ul style="list-style-type: none">• Excuses verbales ou écrites• Geste réparateur• Réflexion sur ce que j'aurais pu faire• Contrat (feuille de route)• Retenue éducative• Suspension à l'école• Suspension à la maison• Rencontre avec le TES ou le psychoéducateur• Tâche éducative portant sur la prévention de l'intimidation et de la violence• Rencontre avec la direction, l'auteur du geste et les parents.• Rencontre avec un policier communautaire en présence des parents• Autres actions prises en concertation avec les différents intervenants de l'école |

COMMUNICATION AUX PARENTS

À l'école L'Arpège tous les élèves sont nos élèves. L'enseignement du bon comportement demeure une responsabilité partagée.

Un système de communication entre l'école et la maison sera mis en place afin d'inclure les parents dans la boucle. Les différents intervenants peuvent être mis à contribution dans un esprit de collaboration.

La communication et la collaboration école-famille sont primordiales dans l'accompagnement de votre enfant.



ANNEXE 3

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'INTIMIDATION

Les gestes d'intimidation et de violence (*geste, parole ou utilisation mal intentionnée des technologies de l'information [TIC]) ne sont pas acceptés à l'école L'Arpège. Chaque situation sera traitée selon la gravité du geste posé. Tes parents et toi serez informés, par la direction, des conséquences et de la démarche à suivre.

Lorsqu'on parle d'intimidation, il y a trois caractéristiques à prendre en considération :

Est-ce un geste intentionnel?

- La personne agit de façon volontaire, elle a l'intention de blesser l'autre par des gestes, des paroles ou par l'utilisation mal intentionnée des technologies de l'information (TIC).

Est-ce un geste répétitif?

- La répétition peut naître du fait que le geste se produit à plusieurs reprises sur une certaine période de temps;
- La répétition peut aussi signifier que plusieurs personnes différentes font régulièrement le même geste envers un même élève. Même si chaque personne n'a commis le geste qu'une seule fois, la somme des gestes individuels constitue de l'intimidation;
- Un geste unique qui atteint l'intégrité physique ou morale d'une personne requiert une intervention même s'il n'est pas répétitif.

Est-ce un déséquilibre du rapport de force?

- La personne qui intimide est plus forte physiquement ou psychologiquement que la victime. Elle aime répliquer, contrôler et manipuler.
- Le rapport de force peut aussi provenir d'un groupe de personnes qui s'allient contre une autre personne ou un autre groupe.

Si non, c'est le mode de vie qui s'applique et ce n'est pas une situation d'intimidation.

Si oui et que les comportements manifestés sont soit d'agression physique, verbale, geste d'exclusion sociale et/ou de cyberintimidation, le protocole s'appliquera donc.



STOPPER LA VIOLENCE EN 5 ÉTAPES

1

METTRE FIN AU COMPORTEMENT

EXIGER L'ARRÊT DU COMPORTEMENT
S'ASSURER QUE LES TÉMOINS PRENNENT ACTE DE L'INTERVENTION

2

NOMMER LE COMPORTEMENT

METTRE UN NOM SUR LE COMPORTEMENT OBSERVÉ EN S'APPUYANT
SUR LES VALEURS, LES RÈGLES DE CONDUITE ET LES MESURES DE
SÉCURITÉ DE L'ÉCOLE
NOMMER L'IMPACT POSSIBLE D'UN TEL ACTE SUR LES INDIVIDUS

3

ORIENTER VERS LES COMPORTEMENTS ATTENDUS

FORMULER LE COMPORTEMENT ATTENDU
DEMANDER AUX TÉMOINS DE QUITTER LES LIEUX ET DE RETOURNER À
LEUR ACTIVITÉ.

4

ÉVALUATION SOMMAIRE AUPRÈS DE L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME

ÉVALUER SOMMAIREMENT S'IL S'AGIT D'UNE SITUATION DE VIOLENCE
OU D'INTIMIDATION ET SI C'EST LE CAS, INFORMER L'ÉLÈVE QUI EST
VICTIME QUE DES ACTIONS SERONT POSÉES POUR Y METTRE FIN
INFORMER L'ÉLÈVE QUI A POSÉ LE GESTE, QU'UN SUIVI SERA FAIT
ASSURER LA PROTECTION DE L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME SI NÉCESSAIRE
INVITER L'ÉLÈVE À REVENIR NOUS VOIR SI LA SITUATION SE REPRODUIT

5

CONSIGNER ET TRANSMETTRE

DÉCLARER LA SITUATION SELON LES MODALITÉS ÉTABLIES DANS
L'ÉCOLE DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ
SI L'ÉVALUATION SOMMAIRE NOUS INDIQUE QU'IL PEUT S'AGIR
D'UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

ANNEXE 4

JEU DE LUTTE DANS LA NEIGE

En hiver, il est possible de jouer à la lutte dans la neige. Pour permettre ce jeu, l'équipe-école a mis de l'avant une structure qui doit être respectée. Trois zones sont disponibles, une par cycle, surveillées par deux adultes. Elles sont délimitées par des cônes afin d'avoir un endroit sécuritaire. Le but du jeu est de mettre les épaules de son partenaire par terre.

Les jeux de lutte sont tolérés si :

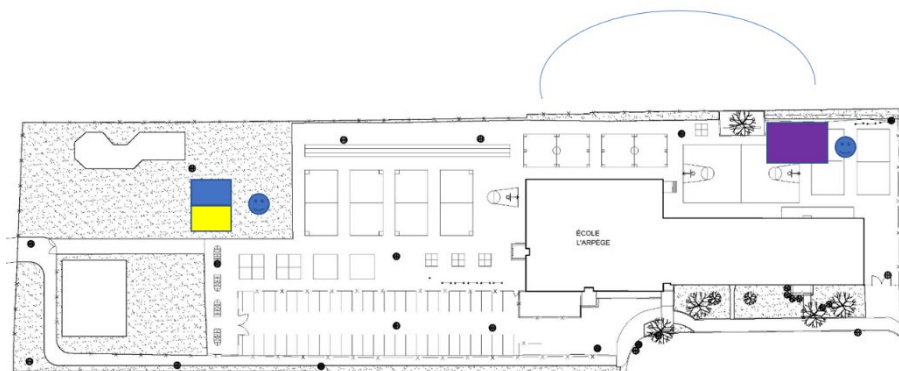
- Le jeu de lutte est réalisé dans une zone prédéfinie;
- Un adulte surveillant donne son aval (ex. : météo);
- **Les élèves sont à genoux en tout temps;**
- Tous les participants sont volontaires, dans un climat agréable, dans la bonne humeur, sans colère et sans vouloir dominer l'autre.

| CE QUI EST PERMIS | CE QUI N'EST PAS PERMIS |
|--|--|
| S'agripper Se tirer Se rouler l'un par-dessus l'autre S'empiler de façon raisonnable Avoir un langage respectueux | Les prises au cou ou à la tête Les coups (ex. : poing ou pied) Tirer les vêtements Insultes ou langage grossier |

Le jeu devra s'arrêter si :

- **Un des participants fait un signal ou un code d'arrêt clair (STOP);**
*** Je dois rester conscient de l'état d'esprit ou physique de l'autre personne***
- Un des participants se lève sur ses pieds;
- L'intensité augmente trop;
- Un ou plusieurs participants n'ont plus de plaisir (ex. : colère, frustration, vengeance, etc.);
- Il y a des gestes de violence (coups, sauter sur les autres, envoyer de la neige dans la figure, prendre les autres par le capuchon ou manteau, etc.).

*** L'adulte peut à tout moment arrêter le jeu de lutte s'il le juge nécessaire. Il pourra exclure un élève qui ne respecte pas les règles nommées ci-dessus.



ANNEXE 5

DIRECTIVE DU MEQ SUR L'INTERDICTION DES CELLULAIRES EN CLASSE

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite dans les locaux de classes (incluant les gymnases) où sont dispensés les cours, sauf dans les cas suivants :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

L'élève qui apporte de tels appareils à l'école doit les conserver dans son sac.

- En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée.
- En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école.